



A #Martigues, des « amateurs » qui se veulent aussi vigies de la biodiversité



La Halle de Martigues accueille jusqu'au 6 novembre au soir, les deuxièmes Assises nationales de la plaisance et des pêches de loisir en mer. Photo J.-F.A. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

Les Assises nationales de la plaisance et des pêches de loisir se déroulent durant deux jours à la Halle de Martigues.

Les premières Assises nationales s'étant déroulées à Saint-Nazaire en 2013, et en vertu du principe d'alternance entre Atlantique et Méditerranée, c'est Martigues qui accueille depuis le 5 novembre la deuxième édition. « *Une reconnaissance de ce que représentent la ville et le Pays de Martigues* » en matière de plaisance et de pêche de loisir en mer pour Henri Cambessedes, président de « l'agglo ». Avec les « *neuf ports de plaisance dont deux à sec et ses 3 000 anneaux* », évoqués par l'adjoint au tourisme Alain Salducci, et l'organisation chaque été d'une compétition nationale de pêche en mer, Martigues est apparue comme un lieu attractif pour les cinq fédérations organisatrices de l'événement* qui « planchent » deux jours durant sur un vaste éventail de problématiques : poids économique de la filière, sécurité, environnement, « portuaire et zones de mouillage organisées » et diverses formes de pêche. Les assises se termineront le 6 novembre au soir par une table ronde sur la protection du milieu, l'éco-responsabilité et l'Europe.

Si la séance inaugurale a été largement consacrée à l'impact économique de la plaisance et de la pêche de loisir en mer, les questions environnementales n'en furent pas absentes, tant les deux dimensions paraissent liées. « *Plus de deux milliards d'euros de dépenses globales sont liées aux activités de pêche et de loisir en mer* », précisait Jean Kiffer, président de la FNPPSE. Le tout représentant « *7 à 9 millions de pratiquants et près de 50 000 emplois* ».

Vice-présidente de la Fédération des industries nautiques, Colette Certout considère que « *la plaisance est une économie d'avenir* » avec « *de plus en plus de gens qui passent leur permis* ». Si certains médias fascinés par la « jet set » se focalisent sur la plaisance de luxe, « *75 % des navires de plaisance font moins de sept mètres* », souligne Xavier Nicolas, du Conseil supérieur de la navigation de plaisance.

« Le devoir d'exemplarité »

www.lamarseillaise.fr

Pays : France

Dynamisme : 43



[Visualiser l'article](#)

Dans une matinée où il fut beaucoup question de « pratique éco-responsable » et de nécessité de « préserver la ressource », plaisanciers et pêcheurs en mer ont évoqué ce que Sylvie Gochet (Fédération française d'études et de sports sous-marins) a appelé « le devoir d'exemplarité » en matière de respect du milieu. Pour l'intervenante, ces activités correspondent aussi à « *l'envie d'échapper aux contingences de la vie quotidienne* » et « *représentent un des poumons* ».

« *Nous sommes en première ligne pour voir l'évolution du milieu* », ajoute Pascal Mathieu (Fédération chasse sous-marine) qui souligne le caractère « *peu impactant* » de cette pêche sélective et revendique une forme d'expertise collective : « *Nous avons un rôle important à jouer dans les sciences participatives* » (une démarche qui réunit scientifiques et pratiquants).

Quant aux questions moins consensuelles -ce que Jean Kiffer a appelé la « *fiscalité excessive* » et « *la réglementation parfois pas adaptée* »- elles seront certainement répercutées auprès de la ministre Ségolène Royal, initialement annoncée et retenue par ailleurs.

**Fédération française des pêcheurs en mer, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Fédération chasse sous-marine passion, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Union nationale des associations de navigateurs.*